



Département  
PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES ASPRES

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU PRESIDENT

**DECISION 02/19**

Attribution de marché public de travaux par procédure adaptée  
**Réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,  
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,  
VU l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable, plus précisément du réservoir du Mas Ripoll à Thuir,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par mise en ligne du DCE sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté et par publication sur un journal d'annonces légales, deux entreprises ont proposé une offre,

CONSIDERANT QU'après analyse des propositions, l'offre du candidat ETANDEX répond le mieux au cahier des charges établi par la Communauté de Communes des Aspres,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est conclu un marché de travaux avec :

**ETANDEX**

2 avenue du Pacifique  
91940 LES ULIS

Pour un montant de 195 939,15 € HT, soit 235 126,98 € TTC réparti comme suit :

- Tranche ferme : 187 000 € HT,
- Tranche conditionnelle : 5 421,65 € HT,
- Option : 3 517,50 € HT.

**Article 2 :** Cette dépense est inscrite sur le budget Eau Potable de la Communauté de Communes en section d'Investissement - article 2313.

**Article 3 :** Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 11 février 2019,



Le Président,

**René OLIVE**